



Déni de justice saisine prdu'hommes en 1998

Par **filiass dominique**, le **23/10/2016** à **16:05**

bonjour

mon employeur n'a jamais respecté ordonnance 82 (horaires atypiques payé 39 heures mais 35 heures réalisées)

la saisine date de 1998. Après moult procédures : expertise en attente, affaire pendante, puis représentée perdue en en première instance aux prud'hommes puis nous avons fait appel (35 salariés) puis deux pourvois en cassation de l'employeur.débouté et l'expert reconnait un préjudice 'environ 10 000€ (les autres ont accepté la proposition à amiable mais pas moi) je tarde à obtenir une audience la juge ayant radié l'affaire en attendant décision de la cassation de l'adversaire (une grande entreprise dont l'état est majoritaire) qui a été rejetée par la cours de cassation.j ai bientôt 60 ans et j'en ai ras le bol de ces procédures. Je souhaite agir en déni de justice mais mon avocate semble frileuse.... merci de vos conseil

Par **P.M.**, le **23/10/2016** à **16:27**

Bonjour,

Avec un simple aperçu de l'affaire il me semble difficile d'avoir un avis et que l'avocate soit plus à même de vous conseiller avec le dossier, en plus il peut devoir être tenu compte de délais de prescription et/ou de péremption d'instance...

Par **youris**, le **23/10/2016** à **18:05**

bonjour,

il y a déni de justice lorsque les juges refusent de répondre aux requêtes ou négligent de juger les affaires en état et en tour d'être jugées, ce qui ne semble pas être votre situation. salutations

Par **filiass dominique**, le **23/10/2016** à **18:16**

bsr il y a eu une période ou l'affaire est restée pendante pour une attente d'expertise jamais rendue, cela a duré environ une dizaine d'année. j'ai changé d'avocat après et j'ai fait représenter l'affaire. C'est cet évènement qui m'intéresse.l'expertise étant à la demande du juge, celui ci n'était il pas sensé réagir dans l'attente pour après apprendre que l'experte était

décédé

Par **filias dominique**, le **23/10/2016 à 18:18**

un délai de 18 ans est il acceptable ? sinon que puis je faire pour obtenir justice ?

Par **P.M.**, le **23/10/2016 à 18:42**

De plus, cela n'a pas grand chose à voir avec le Droit du Travail thème de ce forum puisqu'il s'agit d'un problème de procédure...